

L'ABEILLE.

INDICATEUR DES JOURS PAR F. DELAUNAY.

NOUVELLE-ORLÉANS.
Samedi, 27 Septembre 1828.

ELECTION DU PRÉSIDENT.

PREMIER LUNDI DE NOVEMBRE.
TICKET DE L'ADMINISTRATION.
Manufactures domestiques—Améliorations industrielles.
ÉLÉCTEURS D'ADAMS.
JAMES VILLERIE—De St. Bernard.
A. LEBLANC—De l'Assomption.
C. HUSNET—De St. Antoine.
N. DELOUET—De St. Martin.
B. MORRIS—Natchitoches.

PORTUGAL.

On connaît déjà les événements du Portugal qui ont élevé Don Miguel au rang de ses aïeux, ainsi l'article suivant n'apportera rien de nouveau à cet égard; mais les détails qu'il donne sur les procédés de ce jeune tyran et sur la logique de ces fameuses Cortes, toutes dévouées à son despotisme, ne seront pas sans intérêt. On verra (et peut-être certaines personnes ne seront pas fâchées d'apprendre) comment dans l'occasion on fait un Roi légitime.

Extrait du Phare.

Nos avis particuliers de Lisbonne ne vont que jusqu'au 25, mais ils contiennent des détails trop intéressants pour que nous ne nous empressions pas de les faire connaître.

A l'ouverture des Cortes générales qui eut lieu avant-hier 23, succédait aujourd'hui les réunions isolées des trois ordres. Dans deux jours probablement le résultat de leurs délibérations sera connu ou plutôt publié par le comitè de rédaction, et nous verrons enfin don Miguel décoré également (à sa manière) du titre de roi que lui et sa mère paraissent tant ambitionner.

On a publié l'article suivant :

Aujourd'hui se sont assemblés au palais d'Ajuda les trois ordres du royaume, convoqués par le décret du 3 Mai. Cette auguste réunion de prélats, de grands dignitaires du royaume, de procureurs des villes principales se trouvant au palais à 5 heures, vit enfin paraître à 5 heures S. A. R. en ancien costume portugais, précédée de hérauts d'armes et d'un immense cortège, au son des cornemuses, des ménestriers. On ferma les portes pour interdire l'entrée à ceux qui n'ont pas voix dans les actes d'une pareille solennité. Le prince occupa le trône, et les procureurs ayant pris place suivant le rang qui leur était prescrit, ainsi que les représentants du clergé et de la noblesse, qui avaient le duc de Cadaval à leur tête, faisant les fonctions de connétable; l'évêque de Vizeu, prononça un discours, et proposa aux Cortes l'acceptation de ce prince pour souverain légitime de cette monarchie. Le dazembargador José Accursio das Neves, l'un des procureurs pour la ville de Lisbonne, répondit : M. l'évêque; et lorsqu'il eut fini, les applaudissements éclatèrent de tous côtés, et les ménestriers ayant de nouveau sonné de leurs cornemuses, S. M. descendit du trône, et passa à la salle d'audience, où tous les représentants des trois ordres furent admis à baiser sa main royale.

Sous le vestibule du palais se trouvaient rangés en bataille les volontaires royalistes, si bien organisés et dans une tenue si brillante, qu'on se refusait à croire qu'un si beau corps ait pu se former, s'armer, s'équiper et s'instruire dans trois semaines de temps, si on ne l'eût vu.

Un immense concours de peuple au dehors du palais faisait entendre les plus vives acclamations qui redoublèrent à la sortie des membres des trois ordres. Ceux-ci se réunirent de nouveau pour dresser plus librement leur acte d'élection, le 25 de ce mois, savoir : les membres du clergé de l'église de S. Antonio da Sé; la noblesse dans celle de S. Roque, et les procureurs du peuple dans celle de S. François da Cidade.

Vous voyez par l'acte ci-dessus comment on fait un roi en Portugal.

Partie officielle.—Les lois fondamentales de la monarchie se trouvent heureusement dans leur parfaite et entière exécution, et étant de toute justice que ceux de nos fidèles sujets qui ont soutenu et défendu ces mêmes lois, cessent de supporter les peines qui leur furent imposées pour ces motifs avant non arrivée dans ce royaume, j'ai jugé à propos de décréter que leurs biens, droits et emplois, tant civils que militaires, leur soient restitués, et, en outre, accorder la liberté de rentrer dans leur patrie à tous ceux qui s'en sont éloignés pour les raisons ci-dessus mentionnées.

Le duc de Cadaval, ministre dirigeant mon cabinet, le tiendra ainsi pour entendu et le fera exécuter par les avis usités en pareil cas.

Donné en notre palais d'Ajuda, le 25 Juin 1828.

Avec le paraphe royal.

FRANCE.

Ceux qui trouveraient étrange que nous donnions l'article ci-dessus dans un journal de la Louisiane, il ne peut être d'aucun intérêt par lui-même, voudront bien considérer que le raisonnement qui y est établi est applicable à certaines théories qui nous touchent de très-près; et comme tout ce qui vient de loin a toujours infiniment plus de prix que ce qui se fait sous nos yeux, que nul n'est prophète en son pays, que l'on ne pourra pas nous accuser de chercher des places pour avoir pris un article dans le Phare du Havre, et qu'on pourrait fort bien le faire si nous enissions fait cet article, &c. &c. nous avons cru qu'il ne serait pas inutile que nos lecteurs en prissent connaissance.

Sur la proposition de S. Exc. le Ministre des affaires étrangères, le Roi a nommé

secrétaire de la commission chargée de rechercher les moyens d'assurer le remboursement des sommes dont le gouvernement d'Haïti est resté débiteur envers la France; M. le baron Siméon, auditeur au conseil d'état.

Le rapport sur les pétitions des départements vignobles a eu lieu, ainsi qu'on s'y attendait. Samedi dernier, à la Chambre des Députés. Parmi les discours qui ont été prononcés à cette occasion, nous n'avons remarqué que celui de M. Charles Dupin, dans lequel la matière en discussion ait été traitée sous le point de vue convenable, celui des intérêts généraux de la France; car tous les autres orateurs qui ont précédé cet honorable membre à la tribune, n'y ont plus ou moins défendu que des intérêts particuliers, ou de localité. M. Oberkampf a d'abord fait un discours en faveur de certaines manufactures de la France. M. De Fontette a dit son mot en faveur des boules gras du Calvados; et enfin M. le Ministre des finances, qui dans cette occasion paraît n'avoir pas oublié qu'il était M. Roy, a essayé d'établir que les droits énormes imposés sur les fers étrangers par notre tarif des douanes n'étaient point un obstacle au développement que le commerce extérieur de la France pourrait prendre, par l'échange de cette denrée de première nécessité, contre ses vins ou autres produits.

Vous êtes orfèvre, M. Jousse, est la première réflexion qui frappera tout homme impartial à la lecture des discours de ces trois messieurs.

La demande des propriétaires des vignes tendrait, nous dit-on, à ruiner en France plusieurs établissements manufacturiers extrêmement avantageux au pays, et qui ont besoin d'encouragements. La culture des vignes en France n'est-elle donc pas aussi une manufacture de la plus grande importance? Pourquoi ne serait-elle pas encouragée comme les autres? Mais non, les propriétaires des départements vignobles n'élèvent même pas cette dernière prétention. La différence entre eux et les partisans du système défendu par leurs adversaires, à cela de remarquable que ceux-ci avouent qu'ils ne peuvent exister sans le privilège de monopole, tandis que ceux-là ne réclament en leur faveur que la liberté du travail et du commerce, seule vraie source de prospérité pour les masses, et, en dernière analyse, de l'accroissement des richesses chez les nations. Accordons-nous des secours aux dépens d'importer qui, dit, en France, une certaine classe de gens; autrement, nous ne saurions vivre. Laissez-nous travailler sans secours quelconques, et échangez nos produits comme bon nous semblera, dit une autre classe. A laquelle de ces deux demandes notre Gouvernement doit-il donner la préférence? Telle est nettement la question sur laquelle les Ministres du Roi, à qui les pétitions, dont nous avons parlé, ont été renvoyées, doivent avoir à prononcer. La décision de notre Administration sur cette question sera-t-elle conforme, nous ne dirons pas à la justice, mais au plus simple bon sens? C'est ce que nous espérons; bien entendu toutefois en désirant qu'il soit adopté les tempéraments convenables pour ne pas froisser trop précipitamment des intérêts établis sous la protection de lois existantes.

Du reste, le Journal du Commerce de Paris a observé avec raison, que les propriétaires de la Gironde ont fait tort à leur cause, en demandant dans leur pétition qu'il fut imposé des droits extraordinaires sur les cotons, comme moyen de réduction des taxes qui pèsent sur leurs vins; car les vrais principes veulent qu'aucune mesure administrative ne soit employée pour favoriser une industrie aux dépens d'une autre.

FEUILLETON.

VOYAGE DANS L'INDE.

L'honorable capitaine Keppel, capitaine au service de S. M. B., vient de publier à Londres un récit plein de détails intéressants sur les pays encore peu connus qu'il a traversés. Après avoir servi activement dans les dernières campagnes contre Bonaparte, le capitaine Keppel nous apprend qu'il obtint une commission pour l'Inde, mais que le climat ne s'accordant pas avec sa constitution, il se détermina, au bout de trois années de séjour, à revenir en Europe par terre, accompagné de quelques amis qu'il décida à courir avec lui les mêmes hasards; et c'est à l'heureux accomplissement de ce projet que nous sommes redevables du récit dont nous allons présenter quelques extraits à nos lecteurs.

Le capitaine Keppel et ses compagnons s'étant rendus à Bombay, s'embarquèrent pour Bassora. La première place importante où ils touchèrent fut Mascate, où l'Imam, prince plein d'aménité et adoré de ses sujets, les reçut avec une grâce toute particulière. Dès l'âge de 16 ans, ce génie précoce s'aperçut que son oncle l'Imam n'avait point les qualités nécessaires pour bien gouverner; en conséquence, un beau matin qu'ils se promenaient ensemble, il profita de l'avantage que lui donnait son chemin étroit, pour se placer derrière son souverain, et lui abattit la tête d'un coup de cimeterre. Certain prince européen n'aurait pas mieux fait! Il retourna aussitôt à la ville, et se fit proclamer Imam sans aucune difficulté. Quant à l'assassinat de son parent, ce sont choses dans l'Inde qui ne tiennent point à conséquence, et qui rentrent dans la catégorie d'affaires de famille; le jeune Imam n'en passa pas moins pour un prince accompli, et surtout fort aimable. Tels sont l'empire du despotisme et l'abjection de la servitude; et ce ne sera pas le seul trait caractéristique que nous aurons à reproduire.

Bassora est entouré de murailles, dont la circonférence a 8 milles d'étendue; mais la plus grande partie de cet espace

se compose de jardins ombragés de palmiers, et traversés à de nombreux canaux, qui alimentent l'Euphrate. Malgré l'abondance de ces eaux, les habitants sont d'une si grande malpropreté, que Bassora peut être considérée comme la ville la plus sale de l'empire turc. Ses rues irrégulières et étroites exhalent une odeur insupportable. On y voit quelques maisons de briques, mais la plupart sont de boue; elles ont de longs tuyaux de bois qui projettent sur la rue, et qui sont autant d'égoûts dont il faut que les passants se garantissent. L'ancien bazar a l'aspect le plus misérable; il est couvert de solives sur lesquelles reposent de méchantes nattes que le soleil traverse de toutes parts. Le commerce de Bassora se fait avec les possessions anglaises dans l'Inde, auxquelles ce marché fournit, en échange des articles qu'il reçoit, des perles, du cuivre, des chevaux, des dattes et de la soie écru. Sa population est estimée 60,000 âmes, principalement Arabes, Turcs et Arméniens. Le produit le plus abondant est celui des dattes; on y récolte aussi une forte quantité de riz, de blé et d'orge; ainsi qu'une grande variété de fruits et de légumes.

La scène qui s'offrait à mes regards était singulièrement intéressante; autour de nous et jusqu'à l'horizon s'étendait un aride désert, sur la gauche duquel s'élevait le village que je viens de décrire, et devant nous figuraient le Scheik, et deux autres chefs de tribus errantes, vêtus probablement du même costume, ayant les mêmes habitudes et parlant le même langage que leur ancêtre Ismaël.

Les hommes étaient à peu près tous habillés de la même manière. Une large chemise d'étoffe brune, à manches ouvertes et fermée d'une ceinture de cuir, tombait jusqu'à leurs genoux; un mouchoir, contourné en turban leur couvrait la tête; ils avaient pour arme une longue lance ou une épée massive. Les femmes étaient également vêtues d'une simple chemise, mais qui, n'étant point fermée, exposait considérablement leur personne. Quelques-unes portaient des bagues au nez; d'autres avaient le cou orné d'un collier composé de petites pièces d'argent. Elles étaient toutes plus ou moins tatouées sur la figure, les mains et les pieds. Cette vallée dont les habitants sont des demi-nés voleurs, se nomme Gairbeck; elle reconnaît pour chef le scheik de Montefick.

Le sol de l'ancienne Assyrie et du pays de Babylone est formé d'une terre glaise mêlée de sable qui, mouillée et séchée au soleil, devient dure comme un caillou. Nous en fîmes l'expérience, en prenant cette même terre près du bord de la rivière et la modelant sous plusieurs formes; après une demi-heure d'exposition au soleil, elle acquit toute la dureté de la pierre. Cette remarque est essentielle, en ce qu'elle explique pourquoi le mode de bâtisse diffère dans ces régions de celui adopté dans les autres contrées; en effet, on n'y rencontre que des briques. C'est avec ces mêmes matériaux que furent bâties les grandes cités de Séleucus et de Ctésiphon ainsi que la puissante Babylone, dont on conçoit alors qu'il reste si peu de vestiges.

Le capitaine Keppel ne manqua pas d'aller visiter la fameuse tour de Babel; ce n'est plus qu'un immense tertre, au haut duquel s'élève une ruine formée d'une solide masse de briques de 37 pieds d'élevation sur 28 de largeur. Sa circonférence entière est de 2386 pieds; l'élevation, du côté de l'ouest, est de 198 pieds. Plusieurs fragments de pièces de marbre et de briques couvrent les sommets de cette ruine; et l'on reconnaît partout, non-seulement les traces de la violence qui a été employée pour détruire l'édifice, mais encore celles du feu, dont il est évident qu'on s'est servi comme accessoire, si ce n'est comme principal.

On va voir que Bagdad ne réalise nullement l'idée qu'on a pu en donner l'histoire du calife des califes, le célèbre Aaron-Alrassid.

Cette ville est entourée d'un mur de défense, dont la partie rapprochée du palais est ornée de tuiles vernies et peintes de diverses couleurs; on ne peut s'empêcher d'admirer l'élégance des minarets et la magnificence des dômes des mosquées. Le feuillage varié des arbres qui ornent ses nombreux jardins, forme, on ne peut plus agréablement, le fond du tableau; vue de loin, cette perspective n'a rien qui ne réponde à l'attente du voyageur; mais dès qu'on entre dans la ville, adieu toute illusion!

Les murs sont de boue; les rues, à peine assez larges pour le passage de deux personnes, présentent une solitude telle qu'on se croirait dans une ville que la peste vient de ravager. En avançant, deux autres murailles nues se présentent; elles ferment l'entrée du Bazar; et là certainement la population n'est point ce qui manque. Une foule de misérables se presse et vous barre le chemin, au milieu d'étranges passages qui ne reçoivent le jour et l'air que par des ouvertures d'un pied environ de diamètre, pratiquées dans le haut du bâtiment, rendent l'air malsain, la chaleur étouffante, et jette sur toutes les figures une teinte fébrile. Quelle différence de ce tableau à celui que tout semblait promettre!

De Bagdad nos voyageurs se dirigèrent sur Kermanshah, où ils trouvèrent un autre éminent personnage, nommé Moallah Ali, ministre disgracié du pacha de Bagdad; homme d'une ferocité parfaitement aimable, en ce qu'il s'était tellement familiarisé avec le meurtre, le vol et toutes sortes d'atrocités, que le récit de ses horribles exploits n'altérait en rien sa douce vivacité de son regard; on verra par ce qui suit que ce n'était cependant point un tartuffe.

Un jour que nos voyageurs écoutaient, avec un intérêt très-marqué, les détails de

quelques-unes de ses abominations, prenant leur attention pour marque de sympathie, "que vous êtes bons (leur dit-il, avec l'accent de la sensibilité) d'entrer si vivement dans les affaires qui me touchent!" le capitaine Keppel lui ayant une autre fois demandé comment il s'y était pris pour dépêcher un si grand nombre de ses ennemis "c'est selon, lui répondit-il; j'en ai tué quelques uns à mon corps défendant, mais la plupart ont péri pendant leur sommeil." En s'enquérant de ce que signifiait une quantité de petites pointes à têtes jaunes, dont ses pistolets étaient bardés, ils apprirent que chacun de ces clous représentait une victime de l'instrument qui avait exécuté l'œuvre de mort... et ce monstre pouvait dormir!

De Kermanshah, chef-lieu de la province, ils s'acheminèrent à Téhéran. Cette partie du voyage fut très-fatigante et dépourvue de tout intérêt local; le pays était partout aride et inégal. Ils se rendirent ensuite à Astrakan, où ils furent reçus de la manière la plus cordiale par M. Glen, ministre missionnaire de l'église d'Ecosse. Après avoir goûté d'une légère collation, l'heure de la prière ayant sonné, le capitaine Keppel se rendit à l'invitation d'y assister; il suivit donc le révérend officiant dans une salle où se trouvaient rassemblées une vingtaine d'Anglais et d'Anglaises. On chanta des psaumes, et le fervent missionnaire adressa à l'Etre suprême une éloquentte prière, dans laquelle il rendit grâce de l'heureuse arrivée du voyageur, et de l'insigne protection qui lui avait été accordée dans le cours d'un aussi long et aussi périlleux voyage.

A aucune époque de ma vie, dit le capitaine, je n'éprouvai un sentiment religieux aussi vrai, aussi profond. Il faut, pour le bien comprendre, se pénétrer de la situation dans laquelle je me trouvais: Je venais de traverser un pays aride, riche et peuplé, maintenant stérile et presque désert; et après avoir presque miraculeusement échappé à une série de dangers, je me trouvais au milieu de mes compatriotes, de gens sur la figure desquels brillait dans toute sa vivacité le pur enthousiasme de la religion, dans je venais d'éprouver les plus affectueuses attentions, et qui élevaient vers le ciel leurs voix reconnaissantes, pour le remercier d'avoir veillé sur nos jours!

Les voyageurs se séparèrent à Tabor, et se rendant par hasard à Moscou, ils continuèrent leur route sur Saint-Petersbourg, et arrivèrent sans malencontre aux atterrages de l'Angleterre.



PORT DE LA NILE-ORLEANS.

Kapitole. W. Fitz.

Brick Lion, Welch, Havre, W. Fitz.

Goël. United-States, Crutchead, de la Havre, AJ W Zachario et co. avec 169 es sucre 19 es mds 20 balles tabac a S Ceuillu, 3 es cigares 30 bis olive 3 et mds a P Roberts, des fruits à divers consignataires et au capitaine.

Marie de la Nouvelle-Orléans.

Le prix de la farine fraîche étant aujourd'hui de \$5 35 le baril d'après le tarif des boulangers devant donner, pendant la semaine prochaine, QUARANTE-SIX onces de pain pour un escalin. Nlle-Orléans, 26 sept. 1828.

D. Prichard.

27 sept.

ATTENTION CANONNIERS!

Le B.illon prendra les armes Dimanche prochain, à cinq heures et demie précises du matin: équipement complet.

S. RELF, Adjudant.

26 sept.

VENTE PAR LE MARSHAL.

J. Dupart contre Henriette Rivard.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par hon. J. Bermudez, juge associé de la Cour de Cité, l'exposant en vente le Mardi 17 Octobre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, au coin des rues St. Louis et Chartres, un Cheval noir et une Charrette, saisis dans l'affaire ci-dessus.

27 sept.

L. DAUNOY, marshal.

Vente par le Marshall.

EN vertu de plusieurs writs de fieri facias, à moi adressés par l'honorable F. Grima juge président de la Cour de Cité, l'exposant en vente, Vendredi 26 sept. à midi, au Café de Hewlett, situé au coin des rues St. Louis et Chartres, un Cabriolet et un Cheval gris saisis à la poursuite de J. J. Bass, S. Relf & co. et autres.

17 sept.

L. DAUNOY, Marshall.

VENTE PAR LE MARSHAL.

R Martin vs. John Alligot. EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Prévai, juge associé, l'exposant en vente Mardi 16 Octobre prochain, à midi, au Café de Hewlett, au coin des rues St. Louis et Chartres, une MAISON et un TERRAIN &c. &c. situés au coin des rues Delor et St. Charles, faubourg St. Marie. Saisie dans l'affaire ci-dessus.

13 sept.

L. DAUNOY, Marshall.

PARTI marron, il y a environ un mois une négresse anglaise nommée NANCY, parlant très peu français, âgée d'environ 40 ans et demi, visage allongé, les yeux très-rouges, et les larmes très-salissantes; on suppose qu'elle était en fuite, à l'époque de sa fuite. Récompense promise par la loi.

23 sept.

Veuve FORNERET.

AVIS.—Les personnes qui ont quelques réclamations à faire contre la succession de feu Pierre Marie Chiron, décédé dans la paroisse St. Charles, sont invitées à se présenter à l'Office du juge de ladite paroisse.

J. M. MOREL GUIRAMAND—Juge.

26 sept.—

Ventes Publiques.

Par T. Mossy.

MARDI, 30 du courant, il sera vendu à 4 heures de l'après midi, rue Conté dans les magasins de Labatut, rue Royale, entre Poulouze et St. Pierre : 65 barriques bon vin rouge de Bordeaux; 15 barriques vin blanc. 350 paniers huile d'olive superflue, venant de Bordeaux. On annoncera les conditions. 27 sept.

Par T. Mossy.

Il sera vendu Vendredi, 26 du courant à 4 heures de l'après midi, rue Conté dans les magasins de Mr. David Olivier pour terminer un compte, 100 et quelques barriques vin de Bordeaux de très-bonne qualité. On annoncera les conditions. 26 sept.

PAR LE DUTILLET.

Pour cause de départ.

Le Lundi 6 Octobre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett. Les propriétés suivantes se vont vendre, à 6, 12 et 18 mois de crédit, payables en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, savoir :

1° La jolie propriété

Située à l'encroisement de la rue des Marais et faisant face au chemin du Bayou, mesurant 55 pieds sur le chemin du Bayou, 296 pieds sur la rue des Marais, bordée de l'autre côté par une ligne brisée, ayant environ 400 pieds dans sa plus grande profondeur, les lignes d'abornement ou vent de manière à donner à la ligne de profondeur environ 200 pieds, avec tous les édifices qui s'y trouvent tels qu'une jolie maison à galerie, bricquette entre poteaux, deux pigonniers en briques, cuisine, écuries &c.

2° Un Terrain

Mesurant 34 pieds 3 pouces de face à la rue des Marais sur une profondeur de 79 pieds sur une ligne et 93 pieds 6 pouces sur l'autre, les lignes ou vent de manière à donner à la ligne de profondeur environ 54 pieds 4 pouces de face dans la profondeur, avec une maison neuve bricquette entre poteaux, composée de quatre chambres à feu, galerie, deux cabinets.

3° Un Terrain

Faisant encroisement des rues Ursulines et des Marais, mesurant 29 pieds de face à la rue des Marais sur 105 pieds 3 pouces de face à la rue des Ursulines. Ce terrain est contigu au premier, il s'y trouve une maison semblable à celle désignée ci-dessus, avec cuisine et latrines.

4° Un Terrain

Formant également l'encroisement des rues des Marais et Ursulines de 33 pieds 9 pouces de face à la rue des Marais sur 105 pieds 6 pouces de face à la rue des Ursulines. La seconde ligne de séparation mesure 110 pieds 10 pouces, il s'y trouve une maison et les autres édifices comme sur le précédent.

5° Un Terrain

De 25 pieds de face à la rue des Marais sur environ 110 pieds de profondeur avec une maison bricquette entre poteaux, ayant deux chambres à feu, une galerie et deux cabinets.

6° Un Terrain

De 31 pieds 4 pouces de face à la rue des Marais sur environ 88 pieds de profondeur.

7° Un Terrain

De 27 pieds 8 pouces de face à la rue des Marais.

8° Un Terrain

De 29 pieds 6 pouces de face à la rue des Marais.

9° Un Terrain

De 28 pieds 4 pouces de face à la rue des Marais.

10° Un Terrain

De 28 pieds de face à la rue des Marais. Ces cinq derniers terrains ont à peu près la même profondeur et il y a sur chacun d'eux une jolie maison bricquette entre poteaux, divisée en deux chambres à feu, une galerie et deux cabinets, couverte en bardeaux. Les mesures indiquées sont mesure anglaise, et les propriétés sont vendues libres et franchises de toute dette ou hypothèque.

19 sept. PIERRE DUPEUX.

POUR NEW-YORK.

(De l'Atlantic Line des paquebots.)

Le navire DE WITT CLINTON, capitaine P... commencera à prendre charge et partira le 1er Octobre. Pour fret ou passage s'adresser à 23 sept. G. E. RUSSELL et BARSTOW.

PASSAGE POUR LE HAVRE.

Le brick fin voilier LION, capitaine Welch, bâtiment du premier rang, construit à Medford il y a deux ans, double et chevillé en cuivre jusqu'aux perçonnies, fera positivement voile Jeudi prochain. Pour passage seulement, ayant de bons emmenagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à 20 Sept. W. M. FITZ, Jr.

A vendre ou à louer.

Le bateau bien connu et fin voilier Fanny, est au bassin. S'adresser au Capitaine à bord ou à 24 sept. H. D. PEIRE.

POUR LE HAVRE.

Le brick fin voilier et armé FREE OCEAN, capitaine Cruse, partira positivement vers le 1er Octobre à midi, à midi, pour compléter son chargement. Pour fret desquelles ou pour passage, s'adresser à 3 Sept. GOTTSCALK & REIMERS.

POUR LA VERA-CRUZ.

Le brick fin voilier le GENERAL JACKSON, capitaine Black, partira aussi pour de journa. Pour fret ou passage, s'adresser à 30 Août JOHN P. FAYSON.

AVIS aux pères et mères.

UN JEUNE HOMME possédant les langues française et anglaise, désire employer quelques heures chaque jour à donner des leçons particulières ou dans une Institution. Il se chargera d'enseigner les deux Langues dont la connaissance est de rigueur dans la Louisiane, ainsi que les Mathématiques élémentaires, l'arithmétique, la Géométrie, les deux Trigonométries et l'Algèbre. Il n'aura pour se promettre quelques résultats heureux, principalement dans l'enseignement de ces dernières sciences, et dans celui de la Langue française; s'il entreprendra un petit cours de Littérature, s'il trouvera un nombre d'élèves suffisant pour en faire l'ouverture. Il fournira sur sa moralité tous les renseignements qu'on pourrait désirer et avec d'autant plus de facilité qu'il est natif de ce pays, et que sa famille, qui y a longtemps habité, est très connue. S'adresser au bureau de cette feuille. 25 sept.